



# PROGRAMME ALLOCATION- LOGEMENT

Québec 

## ON PEUT VOUS AIDER À PAYER VOTRE LOYER.

PAYER VOTRE LOYER EST UN CASSE-TÊTE À CHAQUE MOIS ?

VOUS AVEZ AU MOINS UN ENFANT À CHARGE  
OU  
VOUS ÊTES UNE PERSONNE ÂGÉE DE 55 ANS OU PLUS ?

VOUS AVEZ UN FAIBLE REVENU ?

ON PEUT VOUS AIDER À PAYER VOTRE LOYER.

L'ALLOCATION-LOGEMENT offre une aide financière à des ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour se loger :

- ➔ les personnes seules âgées de 55 ans ou plus ;
- ➔ les couples dont l'un des conjoints est âgé de 55 ans ou plus ;
- ➔ les familles (travailleurs, étudiants, prestataires de la sécurité du revenu ou autres familles à faible revenu) ayant au moins un enfant à charge.

L'ALLOCATION-LOGEMENT s'adresse aux propriétaires, aux locataires, aux chambreurs ainsi qu'à toute personne qui partage un domicile avec un ou plusieurs occupants.

L'ALLOCATION-LOGEMENT tient compte du nombre de personnes dans votre ménage, du type de ménage, de vos revenus et de votre loyer mensuel. L'aide financière accordée peut atteindre 80 \$ par mois.












### VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE SI :

- ➔ vous habitez un HLM, un centre hospitalier ou un centre d'accueil ;
- ➔ vous bénéficiez d'un supplément au loyer ou vous recevez une autre subvention directe pour vous loger ;
- ➔ vous et votre conjoint, s'il y a lieu, avez des biens ou des liquidités dont la valeur dépasse 50 000 \$ (excluant la valeur de la résidence, du terrain, des meubles et de la voiture).

### IMPORTANT

- ➔ Pour recevoir l'allocation-logement, vous et votre conjoint, s'il y a lieu, devez avoir produit votre déclaration de revenus (Québec).
- ➔ L'allocation-logement est calculée annuellement et vous est versée mensuellement par chèque ou par virement automatique. L'aide peut être accordée à compter du mois suivant la demande à Revenu Québec.
- ➔ Ceci n'est qu'un résumé du programme ; d'autres modalités s'appliquent.

## VÉRIFIEZ ATTENTIVEMENT SI VOUS AVEZ DROIT À L'ALLOCATION-LOGEMENT

Nombre de personnes dans votre ménage	Votre type de ménage	Votre loyer est supérieur à <sup>2</sup>	Le revenu annuel de votre ménage est inférieur à
 <sup>1</sup>	Chambreur âgé de 55 ans ou plus habitant une maison de chambres	198 \$	16 480 \$
	Chambreur avec un enfant à charge habitant une maison de chambres		
	Personne seule âgée de 55 ans ou plus	308 \$	16 480 \$
	Couple sans enfant dont au moins une des personnes est âgée de 55 ans ou plus	398 \$	20 000 \$
	Famille monoparentale avec un enfant		
	Couple avec un enfant	434 \$	20 360 \$
	Famille monoparentale avec deux enfants		
	Couple avec deux enfants	460 \$	21 160 \$
	Famille monoparentale avec trois enfants		
	Couple avec trois enfants ou plus	486 \$	22 000 \$
	Famille monoparentale avec quatre enfants ou plus		

1. Dans le cas d'un couple, au moins une personne doit avoir 55 ans ou plus.
2. Si vous payez vous-même l'électricité ou le chauffage, vous pourriez être admissible à l'allocation-logement même si votre loyer est inférieur aux montants ci-dessous.

## MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

Si vous croyez être admissible au programme, communiquez d'abord avec Revenu Québec pour obtenir le formulaire *Demande d'allocation-logement* :

Québec ..... 418 659-6299

Montréal..... 514 864-6299

Partout ailleurs au Québec (sans frais) ..... 1 800 267-6299

Service offert aux personnes malentendantes

Montréal..... 514 873-4455

(sans frais)..... 1 800 361-3795



**BÂTISSONS  
DU MIEUX-  
VIVRE**

[www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)



## POUR INFORMATION

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL EN COMMUNIQUANT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC :

**1 800 463-4315 (sans frais) • [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca),**  
ou avec le bureau de Services Québec le plus près de chez vous.

Note : Ce dépliant ne constitue qu'un résumé du programme ; d'autres modalités s'appliquent.  
*This publication is also available in English.*

MARS 2007

REPLISSEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE et retournez-le à Revenu Québec. Vous pouvez vous inscrire de cette manière en tout temps de l'année.

**Québec** 

• Société d'habitation  
• Revenu Québec